

Gestation pour autrui : l'Union européenne est-elle sur le point de l'interdire ?

L'eurodéputé François-Xavier Bellamy (Parti populaire européen, PPE) s'est félicité d'avoir fait adopter un amendement visant à faire interdire la gestation pour autrui (GPA) au sein de l'Union européenne. Cela signifie-t-il que la GPA est sur le point d'être interdite ? Non. Explications.



L'hémicycle du Parlement européen, à Strasbourg, en 2019. | OUEST-FRANCE / ARCHIVES MARC OLLIVIER...

Fabien CAZENAVE et Juliette MARIE. Publié le 06/10/2023 à 17h51

La gestation pour autrui (GPA) est-elle en passe d'être interdite au sein de l'Union européenne ? Dans [un message posté sur X \(ex-Twitter\)](#), l'eurodéputé français François-Xavier Bellamy (Parti populaire européen, PPE) s'est félicité d'avoir fait passer un amendement en ce sens, jeudi 5 octobre 2023, au Parlement européen. « **Belle victoire ce matin : la proposition que j'ai déposée, avec le soutien de plusieurs collègues, pour interdire la GPA dans toute l'Union européenne, a été adoptée par une majorité de voix, de droite comme de gauche. Une étape essentielle pour la dignité des plus vulnérables** », a-t-il écrit dans un texte accompagnant une vidéo.

Toutefois, ce vote ne signifie pas que l'interdiction de la GPA va être décidée.

L'interdiction de la GPA, une mesure parmi d'autres

Tout d'abord, il faut rappeler que les législations en la matière relèvent de la compétence exclusive des États membres. Il faudrait donc une décision à l'unanimité des gouvernements de l'Union européenne pour changer les traités européens pour que cela soit valable.

Cet amendement est de plus introduit, sur la demande de François-Xavier Bellamy et d'autres eurodéputés de son parti, dans un projet de modification d'une directive bien plus large dédiée à la lutte contre et prévention de la traite des êtres humains et protection des victimes. Deux commissions parlementaires ont planché sur la question au sein du Parlement européen : celle des libertés civiles, justice et affaires intérieures et celle des droits des femmes et égalité des genres.

Au-delà de la GPA, les eurodéputés ont ajouté « **de nouvelles catégories de crimes** », comme « **le mariage forcé et l'adoption illégale** », précise le [communiqué de presse du Parlement européen](#). Le texte comprend également une série de mesures visant à assurer « **une protection plus efficace des victimes** ».

Un texte qui doit encore faire l'objet de négociations

Et si le texte a été approuvé, par 69 voix « pour », aucune « contre » et 22 abstentions, il y a encore des étapes avant qu'il ne devienne contraignant pour les États membres de l'Union européenne. Tout d'abord, le mandat de négociation sur cette base va être annoncé à la session plénière du Parlement, ce qui pourrait intervenir dès la session du 16 au 19 octobre, selon nos informations. Cette étape est la plus simple car sauf objection déposée par de nombreux eurodéputés issus de deux groupes différents, ce qui est peu probable, il n'y aura ni débat ni vote sur le contenu du texte.

Ensuite, le texte devra encore passer l'étape décisive du trilogue. Pour celles et ceux qui ne sont ni spécialistes en droit européen ou qui ne regardent pas [la série Parlement](#), le trilogue est une négociation entre les trois institutions de l'Union européenne : le Parlement, le Conseil (qui représente les États membres) et la Commission.

Or, lors de ces négociations souvent serrées, il est très probable que cet amendement soit retiré à la demande [des trois États membres de l'Union européenne](#) qui autorisent la GPA : le Danemark, les Pays-Bas et la Grèce. À noter aussi que dans un avis du 17 avril 2023, [le Comité consultatif de bioéthique belge](#) a jugé qu'elle était « **éthiquement acceptable** » tout en affirmant qu'elle nécessite d'être encadrée juridiquement.

Or, les négociateurs du Parlement européen, des eurodéputés présents lors du trilogue, ne vont pas se battre pour une disposition qui a une base légale faible, car de la seule compétence des États membres, et qui pourrait faire capoter l'ensemble du texte sur la lutte contre la traite des êtres humains.